

## BUDGET PRIMITIF 2018 BIO ET LOCAL DANS MON ASSIETTE

### Rapport n°1032

#### Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement nous permettra d'augmenter notre indice de développement humain.

Les liens entre environnement, alimentation et santé ne manquent pas en pleine affaire du fipronil, du glyphosate et des « Monsanto Papers ». A l'instar de la pollution de l'air, ces constats réclament un plan régional et des actions vigoureuses.

La santé des lycéens a été évoquée dans le rapport Développement Durable de la Région ; les liens entre risques de cancer, environnement et nutrition dans le rapport Égalité femmes hommes ; enfin la Région a affiché sa volonté à la fois de développer la production en agriculture biologique et d'améliorer la qualité des repas des cantines des lycées, par la voix du Président de région en janvier : « *On donne de la merde à manger à nos enfants (...) Nos enfants ne savent plus ce que c'est de bien manger. L'objectif c'est de changer ça* ».

L'objectif de l'opération « la Région dans mon assiette » est d'atteindre 60 % de produits régionaux dans les menus des restaurants lycéens. Afin de répondre aux objectifs suivants affichés par la Région :

- fournir un débouché à nos agriculteurs engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement,
- traiter à la racine les causes de la disparition des abeilles et soutenir l'apiculture,
- prendre en compte les liens entre risques de cancer, environnement et nutrition,
- œuvrer au service de la santé des lycéens et de repas de qualité,

Il est nécessaire de faire un pas de plus en y ajoutant un objectif sur l'approvisionnement issu de l'agriculture biologique d'ampleur raisonnable – comme en Région Occitanie, soit la moitié des produits régionaux.

Il convient pour cela de développer les plateformes logistiques de producteurs, d'équiper les cuisines en légumeries, de former le personnel et de prendre en compte le surcoût éventuel de certains produits.

#### Dispositif :

- Affecter 10 millions d'€ en autorisations de programme au chapitre 902, sous-fonction 2, rubrique 22 « lycées publics » en pour le dispositif « Bio dans mon assiette »
- Affecter 2 millions d'€ de crédits de paiement au chapitre 902, sous-fonction 2, rubrique 22 « lycées publics »
- Gager cette dépense sur une baisse de 2 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 909 sous fonction 2 « recherche et innovation »
- Affecter 5 millions d'€ en autorisations d'engagement au chapitre 932, sous-fonction 2, rubrique 22 « lycées publics » en autorisations d'engagement pour le dispositif « Bio dans mon assiette »
- Affecter 1 million d'€ en crédits de fonctionnement au chapitre 932, sous-fonction 2, rubrique 22
- Gager cette dépense sur une baisse de 1 million d'€ en crédits de fonctionnement chapitre 938, sous-fonction 8, rubrique 81 « transport aérien »